

# **AVIS n°2021-57**

Arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.

Référence de la demande ONAGRE: Projet: 2021-10-33x-01095 Demande: 2021-01095-010-001

**Dénomination :** Destruction d'un nid d'hirondelle de fenêtre dans le cadre de travaux de rénovation énergétique (isolation par l'extérieure)

Demandeur : M. GAUTIER Stéphane

Préfet compétent : Préfet du Morbihan

Service instructeur: DDTM du Morbihan

#### MOTIVATIONS OU CONDITIONS

### • Objet de la demande :

La présente demande se place dans le cadre de travaux de rénovation énergétique (isolation par l'extérieur d'une résidence principale). A ce titre, M. Gautier sollicite une demande de dérogation pour l'enlèvement d'un nid d'hirondelle de fenêtre située sur sa façade à Ménéac.

#### · Recommandations du CSRPN:

Sous conditions du respect, à minima, des conditions énoncées ci-dessous, issues de la « doctrine de traitement des demandes de dérogation soumises à l'avis du CSRPN : atteintes aux hirondelles (de fenêtre et rustiques) et aux martinets noirs et à leurs habitats », j'émets un avis favorable à cette dérogation.

# 1. Le diagnostic réalisé dans le dossier :

- > met en rapport les nids impactés (nombre et localisation) avec les populations d'hirondelles aux alentours du site. En ce sens des inventaires réalisés à l'échelle des bourgs sont très utiles.
- étudie la présence éventuelle d'autres espèces liées au bâti (chiroptères et autres oiseaux).
- Identifie la présence de points d'eau aux alentorus.

# 2. Prescriptions relatives aux mesures ERC et A :

#### Mesures d'évitement / de réduction :

- Adaptation de la période des travaux.
- Installation de nids artificiels et/ou planchettes sur site ou à proximité, avec ou sans repasse (la repose des nids existants étant souvent aléatoire). Les nids artificiels pour les martinets sont spécifiques.
- Ne pas saturer les sites avec des nids artificiels et laisser des espaces de colonisation potentiels.
- ➤ En cas de ravalement, privilégier un enduit rugueux à l'emplacement des nids futurs pour favoriser le retour des hirondelles (dans une bande de 30 à 40cm en partie haute de la façade, sur toute la largeur). Si l'enduit d'origine est rugueux, possibilité de ne pas ravaler sur une bande de 30 à 40cm en partie haute de la façade, sur toute la largeur.

# Mesures de compensation :

#### **MOTIVATIONS OU CONDITIONS**

- La reconstruction de nouveaux lieux de nidification, si la mise en place de nids artificiels le nécessite.
- Privilégier l'aménagement d'espaces ouverts,
- > Limiter voire interdire la fréquentation humaine des aménagements favorables aux hirondelles.

# Mesures d'accompagnement :

- Mise en place d'une repasse les deux premières années.
- > Si le porteur de projet souhaite éviter les nuisances, la pose de planchettes peut être envisagée. L'espacement entre le nid et la planche doit être d'au moins 40 cm.
- Eviter la mise en place de bac à boues (risques de prédation) et préférer la création de points d'eau si nécessaire (cf. diagnostic).
- Mener des actions de sensibilisation des habitants.

#### Modalités de suivi :

Dans tous les cas un suivi de l'efficacité des mesures et donc de la recolonisation est à réaliser par le demandeur (avec compétence écologue : associations, bureaux d'études...).

Si ces mesures s'avèrent inefficaces, des mesures correctives devront être prises par le porteur de projet.

3/ <u>La rédaction du dossier de demande d'autorisation et la proposition des mesures ERC et A s'est faite sur la base de ressources bibliographiques scientifiques telles que :</u>

- Cahier technique hirondelles et martinets LPO Ile de France <a href="https://issuu.com/mariuslestat31/docs/cahier\_technique\_-\_les\_hirondelles\_">https://issuu.com/mariuslestat31/docs/cahier\_technique\_-\_les\_hirondelles\_</a>
- Guides techniques biodiversité et bâti https://biodiversiteetbati.fr/
- Martinets noirs et bâti : cahier technique pour une intégration réussie (pièce jointe)
- Fiche technique tour à hirondelles à Breteil (pièce jointe)
- Modèles de nids artificiels :

http://nichoirs-schwegler.fr/oiseaux\_hirondelles\_e1.html https://www.vivara.fr/nichoirs/nichoirs-specialises.html?suitable\_birdtype=234

## AVIS:

AVORABLE	[ ]
FAVORABLE SOUS CONDITIONS	[X]
DEFAVORABLE	[ ]

Fait le 20/10/2021

Signature : Pour Jacques Haury, Président du CSRPN Bretagne, par délégation de signature, Le secrétariat du CSRPN Bretagne.